

Accompagnement au déploiement de la santé-qualité de vie dans les organisations

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse : ■ **Santé au travail**
■ **Qualité de vie au travail**

Code(s) NAF : **94.20Z**, **94.11Z**

Code(s) NSF : **124**, **315**

Code(s) ROME : **K2112**, **M1502**, **M1503**

Formacode : —

Date de création de la certification : **03/06/2015**

Mots clés : **CERTIFICATION DE COMPETENCES**, **TRAVAIL**,
QUALITE DE VIE, **SANTE**

Identification

Identifiant : **3007**

Version du : **25/10/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [La norme BNQ 9700-800 Prévention, promotion et pratiques organisationnelles favorables à la santé en milieu de travail](#)

Non formalisé :

- **Référentiel de compétences Consultant Evalueur Santé-Qualité de Vie au Travail**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La bonne santé et la qualité de vie des collaborateurs sont des enjeux majeurs pour les entreprises et à ce titre constituent les objectifs premiers d'une démarche SQVT. Au-delà de la dimension humaine recherchée, d'autres bénéfices découlent d'une politique efficace et maîtrisée en SQVT comme la fidélité du personnel, une meilleure productivité ou encore de concrètes économies.

La certification a pour objectif de maîtriser les enjeux d'une démarche SQVT et d'accompagner le déploiement de démarches SQVT dans des organisations (capacité d'analyse, définition d'un plan d'actions, son déploiement, son animation et ses évolutions...)

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

La personne certifiée a pour mission d'accompagner le déploiement d'une démarche SQVT qui a pour objectifs le maintien et l'amélioration durable des personnes en milieu de travail par :

- L'intégration de la valeur de la santé des personnes dans le processus de gestion des entreprises ;

Public visé par la certification

Tous publics

- La création de conditions favorables à la responsabilisation du personnel pour leur santé ;
- L'acquisition de saines habitudes de vie et le maintien d'un milieu de travail favorable à la santé.

La certification valide que la personne certifiée :

Identifie et définit les enjeux de la santé en entreprise (concept, vocabulaire, cadre réglementaire...),
Maîtrise les facteurs de succès de la SQVT (niveau d'engagement, les acteurs et les facteurs clefs de la démarche...),
Met en application et déploie les démarches SQVT BNQ 9700-800 et ses 5 étapes (récolte et analyse de données, définition d'un plan d'actions, animation d'équipe...),
Evalue les résultats de la démarche.

Modalités générales

La certification est accessible après un parcours obligatoire de formation à la mission de consultant évaluateur santé qualité de vie au travail d'un minimum de 35 heures. La formation comporte des exercices d'application et des études de cas.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La personne certifiée acquiert, fait reconnaître et valorise ses compétences dans le domaine de la santé et qualité de vie au travail.

Elle renforce sa légitimité dans sa mission et/ou accroît son employabilité interne comme externe en affichant son expertise dans la SQVT. Ces compétences sont recherchées par toute entreprise souhaitant inscrire leur activité dans un cadre structuré pour la mise en œuvre d'un environnement favorable à la santé des personnes en milieu de travail.

Elle appartient au réseau des personnes certifiées.

Pour l'entité utilisatrice

S'inscrire dans l'amorce d'une démarche de responsabilité sociétale,

Etre accompagné d'un expert compétent dans le déploiement de la démarche SQVT dans son organisation.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pour présenter la certification, il convient de répondre aux pré-requis suivants :

Formation initiale et expérience professionnelle :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau III (Bac+2) ou supérieur et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans dans le domaine de la GRH et/ou de la santé au travail (Chef de projet SQVT, responsable

Centre(s) de passage/certification

- AFNOR CERTIFICATION - 11 rue Francis de Pressensé 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

SST, RH, QSE, représentant du personnel, formateur, juriste en SST et/ou en droit du travail...)

OU

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau I dans le domaine de la GRH et/ou de la santé au travail et justifier d'une expérience professionnelle de 1 an dans ces mêmes secteurs.

Formations obligatoires :

Avoir suivi une formation à la mission de consultant / évaluateur de démarches en santé et qualité de vie au travail selon la norme BNQ 9700-800 d'une durée minimum de 35 heures.

Cette formation doit avoir été suivie dans les 3 années qui précèdent la candidature.

Compétences évaluées

Cette certification permet de valider les compétences de la personne en matière d'accompagnement dans le déploiement de démarches SQVT, soit :

Mettre en place et piloter une démarche SQVT en cohérence avec la stratégie de l'entreprise (apprécier l'engagement de la Direction, établir un plan de communication pour accompagner la démarche, constituer un comité santé et mieux-être...),
Analyser le fonctionnement et les attentes de l'entreprise en termes de SQVT pour proposer des modalités d'accompagnement dans le déploiement de la démarche,
Implanter la démarche SQVT à un système de management existant (proposer un programme adapté aux besoins de l'entreprise et au profil du personnel...),
Identifier les compétences et ressources et les impliquer dans le projet,
Gérer les méthodes et les outils d'accompagnement (organiser une collecte de données, construire la démarche selon les 4 sphères d'activités et des pratiques associées...),
Définir un plan d'action, le communiquer, l'animer et dialoguer au sein de l'entreprise dans sa démarche de changement,
Analyser et adapter son discours en mobilisant des informations de benchmark,
Définir des objectifs SMART et évaluer les actions mises en place (Tableaux de bord, indicateurs, amélioration continue...)

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveaux

La validité est Temporaire

La certification est valable 3 ans sous réserve de valider le maintien à 18 mois. Cette étape est effectuée par un suivi documentaire de l'activité du certifié.

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat de compétences

Plus d'informations

Statistiques

A ce jour, AFNOR Certification a délivré 37 certificats de personnes "Consultant Evalueur SQVT".

Autres sources d'information

<http://www.boutique-certification-personnes.afnor.org/2010/qse-lean-management-6-sigma/sqvt/sqvt/cc057>